



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le huitième jour de décembre deux mille quatorze, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Mario Dupuis, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire suppléant de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 35 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8729-12-2014

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant les points suivants :

- 8.2 Règlement 14-801 de la ville de Sainte-Anne-des-Monts *(point traité le 26 novembre 2014)*
- 8.3 Règlement 14-803 de la ville de Sainte-Anne-des-Monts *(point traité le 26 novembre 2014)*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8730-12-2014

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2014

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2014 a été courriellé à chacun des maires le 5 décembre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 26 novembre 2014 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période de novembre à décembre 2014.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2014.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 30 NOVEMBRE 2014

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 30 novembre 2014* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8731-12-2014

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paielements : 208 904,87 \$

Factures : 60 222,97 \$

TOTAL 269 127,84 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉCLARATIONS DE TOUT DON, TOUTE MARQUE D'HOSPITALITÉ OU TOUT AUTRE AVANTAGE REÇU PAR LE PRÉFET (SUPÉRIEUR À 200 \$)

Le directeur général et secrétaire-trésorier informe le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie qu'en vertu de l'article 6 du *Code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie*, adopté le 10 mars 2014, et en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le préfet déclare n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou autre avantage supérieur à 200 \$ pour l'année 2014.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8732-12-2014

Chargé de projet des programmes SHQ et inspecteur régional, une mise à pied temporaire

VU l'article 82 de la *Loi sur les normes du travail* ;

VU l'article 3.5 de la *Politique de relations de travail des employés* actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT l'actuelle suspension des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ;

CONSIDÉRANT le contrat de travail du chargé de projet des programmes SHQ et inspecteur régional.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. mette à pied temporairement le chargé de projet des programmes SHQ et inspecteur régional, M. Dan Michel Lévesque, à compter du 3 janvier 2015;
2. rappellera au travail cet employé dès que les programmes de la SHQ seront disponibles à nouveau avec un financement suffisant ou que les municipalités, bénéficiant du service d'inspection régionale, se seront entendues pour signer une nouvelle entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8733-12-2014

Responsable du développement durable, une mise à pied temporaire

VU l'article 82 de la *Loi sur les normes du travail*;

VU l'article 3.5 de la *Politique de relations de travail des employés* actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette décision est prise pour des raisons budgétaires;

CONSIDÉRANT les besoins ponctuels en ressources humaines des territoires non organisés (TNO) et de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE M. Christian Pelletier, responsable du développement durable, occupe les fonctions suivantes :

Responsable de la gestion des matières résiduelles et du développement durable
Responsable des opérations terrain TNO, soit à 1,5 jour par semaine
Responsable de la gestion des cours d'eau
Coordonnateur des mesures d'urgence TNO

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. mette à pied temporairement le responsable du développement durable de la MRC, M. Christian Pelletier, à compter du 3 janvier 2015 ;
2. rappellera cet employé en mai 2015 pour collaborer à la surveillance des cours d'eau en période de crue et pour coordonner les activités municipales dans les territoires non organisés de la MRC, soit dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec ou avec le ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8734-12-2014

Transfert de responsabilités du responsable du développement durable à l'ingénieure civile

VU l'article 87.3 de la *Loi sur les normes du travail*;

VU le contrat de travail de l'ingénieure civile, Mme Mélanie Simard, signé le 22 avril 2014;

CONSIDÉRANT la mise à pied temporaire du responsable du développement durable pour des raisons budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE, sans être limitatives, les fonctions du responsable du développement durable doivent être transférées temporairement à l'ingénieure civile.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE transfère temporairement les fonctions suivantes du responsable du développement durable à l'ingénieure civile, Mme Mélanie Simard, à compter du 3 janvier 2015 :

Responsable de la gestion des matières résiduelles et du développement durable
Responsable des opérations terrain TNO, soit à 1,5 jour par semaine
Responsable de la gestion des cours d'eau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8734A-12-2014

Nomination du coordonnateur des mesures d'urgence TNO

CONSIDÉRANT la mise à pied temporaire du responsable du développement durable pour des raisons budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci occupait la fonction de coordonnateur des mesures d'urgence TNO.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE nomme temporairement le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, coordonnateur des mesures d'urgence TNO à compter du 3 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8735-12-2014

Restructuration du poste de la coordonnatrice du service d'accueil des nouveaux arrivants, volet personnes immigrantes et personnes de plus de 35 ans

VU l'article 87.3 de *la Loi sur les normes du travail*;

VU le contrat de travail de la coordonnatrice du service d'accueil des nouveaux arrivants, volet personnes immigrantes et personnes de plus de 35 ans, Mme Christine Normand, signé le 24 septembre 2012;

CONSIDÉRANT le financement provenant du ministère de l'Immigration, de Diversité et de l'Inclusion et des autres partenaires de la Stratégie d'établissement durable ;

CONSIDÉRANT QUE cette décision est prise pour des raisons budgétaires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie la prestation de service de la coordonnatrice du service d'accueil des nouveaux arrivants, volet personnes immigrantes et personnes de plus de 35 ans, Mme Christine Normand, en raison de 32 heures par semaine et une suspension temporaire de service de deux mois au cours de l'année, et ce, à compter du 3 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8736-12-2014

Aide financière accordée, activité *Noël de l'Espoir*

CONSIDÉRANT l'activité *Noël de l'Espoir* ;

CONSIDÉRANT QUE cette fête est pour les enfants de familles à faible revenu de la MRC de La Haute-Gaspésie qui utilisent les services de Partagence durant l'année.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde une aide financière, non remboursable, de 1 000 \$ à Partagence pour l'activité *Noël de l'Espoir*, lequel montant sera pris dans le poste budgétaire 02 11000 349.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE DE RELATIONS DE TRAVAIL 2015-2020

Le point *Politique de relations de travail 2015-2020* est reporté à la séance ordinaire du 19 janvier 2015.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8737-12-2014

La résolution numéro 8737-12-2014 est inexistante.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8738-12-2014

Bail avec le CLD de La Haute-Gaspésie, résolution remplacée

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 8649-10-2014 titrée *Bail avec le CLD de La Haute-Gaspésie* ;

CONSIDÉRANT QUE le bail entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie arrive à échéance le 31 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT le pacte fiscal transitoire 2015 du gouvernement du Québec.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 8649-10-2014 titrée *Bail avec le CLD de La Haute-Gaspésie* par celle-ci ;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer un bail avec le CLD de La Haute-Gaspésie pour un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COMITÉ SUR LES AIRES PROTÉGÉES TERRESTRES DE LA GASPÉSIE – COMPTE RENDU DU 18 NOVEMBRE 2014

À titre d'information, dépôt du compte rendu préliminaire du comité sur les aires protégées terrestres de la Gaspésie relatif à la rencontre ciblée avec les représentants des MRC, le 18 novembre 2014, à 9 h, à Bonaventure.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8739-12-2014

Fin au service d'inspection avec les municipalités de l'est et les TNO de la MRC

CONSIDÉRANT QUE le 14 juillet 2014, la MRC de La Haute-Gaspésie a accepté d'offrir temporairement le service d'inspection municipale aux municipalités de La Martre, Rivière-à-Claude et Mont-Saint-Pierre ;

CONSIDÉRANT QUE ce service d'inspection n'était que ponctuel, le temps que les budgets de la Société d'habitation du Québec 2014-2015 soient connus ;

CONSIDÉRANT QUE le budget du programme d'aide à domicile (PAD) de la Société d'habitation du Québec est connu maintenant;

CONSIDÉRANT QUE le 20 janvier 2014, la MRC de La Haute-Gaspésie a accepté d'offrir le service d'inspecteur régional à une demi-journée, soit 3 h 30, par semaine aux territoires non organisés de la MRC.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE mette fin au service d'inspection pour les municipalités de La Martre, Rivière-à-Claude et Mont-Saint-Pierre et les territoires non organisés de la MRC à compter du 31 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 8740-12-2014

Fonds culturel hiver 2014, projets

CONSIDÉRANT QU'un solde résiduel de 8 000 \$ était réservé pour des projets d'hiver 2014 dans le cadre du Fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QU'un appel de projets a été diffusé et affiché publiquement ;

CONSIDÉRANT QUE 10 projets ont été reçus et analysés selon les critères établis ;

CONSIDÉRANT les projets suivants et les montants qu'ils leur sont alloués:

Promoteur	Localité	Projet	Inv. total	Fonds culturel
L'Entre-Temps, MDJ	Cap-Chat	Marché de Noël	2 700 \$	500 \$
Théâtre Témoin	La Martre	À Frette : Un pied de nez à l'hiver	8 000 \$	1 000 \$
Maison de la Culture/ Maryse Gauvin, artiste	Sainte-Anne-des-Monts	Égayons nos aînés	1 292 \$	1 000 \$
Association Touristique Ste-Madeleine	Sainte-Madeleine	Histoire de la pisciculture au Musée	1 500 \$	1 000 \$
Groupe Atelier Théâtre de Marsoui	Marsoui	Tournée <i>Les Belles-sœurs</i> (Maison de la culture)	3 300 \$	500 \$
Marc Fraser, artiste	La Martre	Sauvegarde et diffusion littérature orale (sur DVD)	2 300 \$	1 000 \$
Fabrique St-Bernard-des-Lacs	Cap-Seize	Album historique de St-Bernard-des-Lacs	4 600 \$	700 \$
La Machine à Truc	Mont-Louis	Saison culturelle 2015/2016	8 150 \$	800 \$
Comité de développement Claude à Rebours	Rivière-à-Claude	Ensemble au grand air	1 200 \$	500 \$
Télé Soleil inc.	Mont-Louis	St-Maxime-du-Mont-Louis : Culturel (capsules-télé)	3 712 \$	1 000 \$
TOTAL			36 754 \$	8 000 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve la liste des projets recommandés dans le cadre du *Fonds culturel hiver 2014* ;
2. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à verser aux promoteurs l'aide financière accordée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8741-12-2014

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Aménagement – secteur de la plage Cartier*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Aménagement – secteur de la plage Cartier*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière de 50 000 \$ à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour le projet *Aménagement – secteur de la plage Cartier*, lequel montant sera pris dans le budget du *Pacte rural 2014-2015* de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8742-12-2014

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Service d'accueil des nouveaux arrivants (nouveaux arrivants de plus de 35 ans et personnes immigrantes)*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Service d'accueil des nouveaux arrivants (nouveaux arrivants de plus de 35 ans et personnes immigrantes)*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière de 6 560 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Service d'accueil des nouveaux arrivants (nouveaux arrivants de plus de 35 ans et personnes immigrantes)*, lequel montant sera pris dans le budget régional du *Pacte rural* 2014-2015;
2. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8743-12-2014

Recommandation du comité de priorisation du Pacte rural, projet *Transport jeunesse*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Transport jeunesse*, présentée dans le cadre du *Pacte rural*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de priorisation du Pacte rural;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE :

1. accorde une aide financière de 5 000 \$ à la MRC de La Haute-Gaspésie pour le projet *Transport jeunesse*, lequel montant sera pris dans le budget régional du *Pacte rural* 2014-2015;
2. autorise une mise de fonds de 500 \$, qui représente 10% du coût du projet, lequel montant sera prélevé au poste budgétaire 02 62100 999 ;
3. autorise le préfet à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8744-12-2014

Entente en matière de développement 2012-2014 avec le CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE *l'Entente en matière de développement 2012-2014* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie arrive à échéance le 31 décembre 2014 ;

CONSIDÉRANT le paragraphe 2 de l'article 2 de ladite entente, lequel mentionne que celle-ci est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARIO DUPUIS ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE reconduise *l'Entente en matière de développement 2012-2014* avec le CLD de La Haute-Gaspésie pour un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

BUDGET DU PACTE RURAL AU 5 DÉCEMBRE 2014

Dépôt du document *Investissements 2014-2019*, version 5 décembre 2014, dans le cadre du Pacte rural de la MRC de La Haute-Gaspésie et du document *Répartition du Pacte rural 2014-2015*, lesquels ont été préparés par Mme Marie-Chantale Fournier, conseillère en développement rural et économie sociale du CLD de La Haute-Gaspésie.

CALENDRIER DES RENCONTRES DU COMITÉ DE PRIORISATION DU PACTE RURAL 2015

Dépôt du calendrier des rencontres du comité de priorisation du Pacte rural de janvier à mars 2015, préparé par Mme Marie-Chantale Fournier, conseillère en développement rural et économie sociale du CLD de La Haute-Gaspésie, daté du 5 décembre 2014.

SÉCURITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8745-12-2014

Entente *Services du préventionniste de la ville de Sainte-Anne-des-Monts*, addenda 1

CONSIDÉRANT l'entente *Services du préventionniste de la ville de Sainte-Anne-des-Monts* entre la Ville de Sainte-Anne-des-Monts et la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier l'article 4 de ladite entente relatif au coût et au pourcentage de chacune des municipalités décrits dans l'annexe A.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDLA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. modifie l'entente *Services du préventionniste de la ville de Sainte-Anne-des-Monts* avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts de la manière suivante :

Article 4 : Coût global et pourcentage répartis entre les municipalités

Le coût global et le pourcentage répartis entre les municipalités sont décrits dans un tableau joint à la présente entente en annexe A. Ce coût global sera indexé à 2,5% par année.

2. autorise le préfet, M. Allen Cormier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer un *addenda* à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRANSPORT

Aucun dossier.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 8746-12-2014

Heures d'ouverture des écocentres

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit abroger la résolution numéro 8718-11-2014 titrée *Heures d'ouverture des écocentres* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit déterminer les heures d'ouverture des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et de Mont-Louis en fonction des éléments suivants:

l'achalandage,
la luminosité,
les tâches à réaliser par les employés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. abroge la résolution numéro 8718-11-2014 titrée *Heures d'ouverture des écocentres* ;
2. établit les heures d'ouverture des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et de Mont-Louis comme suit :

de 8 h à 17 h du mardi au samedi.

Cependant l'écocentre de Mont-Louis est fermé de 12 h à 13 h.

3. établit les heures d'ouverture des écocentres de Sainte-Anne-des-Monts et de Mont-Louis durant la période dite hivernale comme suit :

de 8 h 30 à 15 h 30 du mardi au samedi.

Cependant l'écocentre de Mont-Louis est fermé de 12 h à 13 h.

La période dite hivernale est de 20 semaines, laquelle débute le premier mardi de novembre et prend fin le premier samedi d'avril.

4. autorise la publication d'un avis dans le journal local *L'Avantage gaspésien*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

COURS D'EAU TOUCHÉS PAR LA TEMPÊTE ARTHUR

Dépôt de la résolution numéro 8608-09-2014 titrée *Cours d'eau touchés par la tempête Arthur, collaboration des municipalités* est présentée au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

Plus aucun dossier relatif au cours d'eau touchés par la tempête *Arthur* ne sera traité par la MRC à compter du 1^{er} janvier 2015.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DU PRÉFET

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires au conseil.

Une copie de cette déclaration sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 20 h.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

